

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Cafétéria ESSA Inc.	Numéro de permis 2009908	Date d'inspection Le 13 septembre 2022	
Nom de l'établissement Halte scolaire ESSA		Numéro de téléphone (506) 344-3064	
Adresse 65 rue De L'École Lamèque NB E8T 1B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Ratio respecté lors de mon inspection annuelle.

Discussion avec l'administratrice sur les rapports d'incident, médicaments, trousse de premiers soins, explication un peu du manuel de l'exploitant. Discussion également de la division des groupes tout en respectant le ratio et le nombre d'enfants dans chaque locaux.

Lors de mon inspection, les enfants font un bricolage d'automne avec les feuilles qu'ils ont recueilli lors d'une promenade.

La halte est conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 septembre 2022

Date

original signé par
Joel Godin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 septembre 2022

Date